

# CONSEIL MUNICIPAL

## MARDI 11 AVRIL 2023 18 H 30

**Présents :** Geniès Balazun, Joël Chabanis, Isabel Arcos, Jean-Marie Domenech, Sylvain Jaeger, Eugène Futika, Sébastien Plancher, Marie-Louise Jouannic, Nathalie Bizart, Catherine Chambrun, William Croso, Jérôme Nougaliat, Dominique Lecerf, Nadia Cathomen, Jean-Claude Feldesi.

**Absents :** Valérie Berton pouvoir à Joël Chabanis, Annie Marsollier pouvoir à Jérôme Nougaliat, Marion Lorente pouvoir à Eugène Futika, Eve Bebien pouvoir à Isabel Arcos.

### Ordre du jour :

- 1) Urbanisme : PADD-PLUI- Vente terrain
- 2) Gestion ressources humaines : délégation - commission
- 3) Finances : Compte administratif/compte de gestion/affectation de résultats 2022, Etat des taxes 2023, Budget primitif 2023.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire expose au conseil qu'en présence de Dominique Lecerf, 1er adjoint, Baptiste Bouchet policier municipal, Marjolaine Guyotot DGS, il a eu le plaisir et l'honneur d'accueillir Monsieur Frédéric Poisot, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, Sous-Préfet de l'arrondissement de Montpellier. Après une présentation de la commune par monsieur le maire, plusieurs sujets ont été abordés : La cabanisation des parcelles agricoles et/ou protégées (un travail important est en cours avec les services de la DDTM), la sécurité avec notamment la réorganisation des services de gendarmerie, l'urbanisme avec un point d'étape sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours de réalisation, les aides financières de l'Etat et enfin la crise énergétique qui touche fortement les particuliers mais aussi les collectivités. Les échanges furent constructifs et appréciés, monsieur le Sous-Préfet assurant son soutien et sa force de conseil pour accompagner la commune dans ses projets.

## **I Urbanisme**

### **PADD-PLUI :**

Conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la transformation, au 1er janvier 2015, de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole, dénommée « Montpellier Méditerranée Métropole », a entraîné le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes membres à la Métropole.

Par délibération du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Conformément à la charte de gouvernance du PLU et à la délibération relative à l'engagement de la procédure d'élaboration du PLUi, les communes collaborent activement avec Montpellier Méditerranée Métropole tout au long du processus d'élaboration du document d'urbanisme. Le fruit de ces travaux permet ainsi de soumettre, ce jour, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au débat tel que prévu à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme. Par la suite, l'élaboration du projet d'élaboration du PLUi se poursuivra, avec l'association des Personnes Publiques Associées (PPA), mais aussi en concertation avec le public suivant les modalités fixées par le Conseil de Métropole.

Le PADD est donc un document essentiel du PLUi. Il définit les objectifs des politiques publiques qui fondent le projet. Il s'appuie sur le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement. Il établit le cadre à partir duquel s'établit le règlement écrit et graphique.

Les orientations du PADD telles qu'elles sont envisagées et soumises au débat, s'organisent autour de six axes stratégiques.

Le document présenté, dont le projet a été communiqué avec la convocation à la présente séance, énonce de manière plus précise les objectifs qui pourraient être déclinés dans le cadre du PADD, en vue d'un débat sur l'ensemble de ces orientations.

Dans ces conditions, conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, il est proposé lors de la présente séance du Conseil municipal, d'engager un débat sur les orientations du projet de PADD sur la base du document présenté, synthétisé par les éléments exposés. Le conseil ouï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte de l'existence et de la transmission aux élus du projet de délibération et du document annexé relatif aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

### **Vente de terrain**

Le maire donne lecture au conseil du courrier de Monsieur Poggi se portant acquéreur de la parcelle communale AE 221 lieudit le Piochet, jouxtant sa propriété. Ce terrain permet l'accès à des propriétés, le conseil émet un avis défavorable unanime à la vente de cette parcelle.

## **II Gestion des ressources humaines :**

Dans le cadre des travaux de modernisation de la fonction RH en cours de réalisation au sein de la commune, le maire propose la mise en place d'une commission « Rh » avec Dominique Lecerf, Joël Chabanis, Isabel Arcos, Sébastien Plancher. Le maire donne à son premier adjoint, Dominique Lecerf, la délégation des ressources humaines.

## **III Finances :**

### **A) Compte administratif/compte de gestion 2022 :**

Le Maire présente au conseil le compte administratif 2022 de la commune conforme au compte de gestion du percepteur.

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées : 1 692 214.39

Recettes réalisées : 1 688 929.63

#### **Section d'investissement :**

Dépenses réalisées : 1 454 733.31

Recettes réalisées : 1 372 725.19

	<b>Résultat clôture 2021</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat exercice 2022</b>	<b>Résultat clôture 2022</b>
Investissement	- 41 939.09		-82 008.00	<b>- 123947.09</b>
Fonctionnement	54 489.37	41 940.00	-3 284.76	<b>9 264.61</b>
Total	12 550.28	41 940.00	-85 292.76	<b>-114 682.48</b>

Le conseil, à l'exception de monsieur le maire comme le prévoient les textes réglementaires, adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 présenté.

### **B) Etat des taxes 2023 :**

Dans le cadre du vote du budget primitif 2023 Monsieur le Maire présente le détail des taxes permettant l'équilibre financier de fonctionnement. Compte tenu de l'impact de l'inflation, il est proposé les taux suivants pour 2023 : Taxe foncier bâti : 42.56 (39.41 en 2022) Taxe foncier non bâti : 47.22 (43.72 en 2022), taxe habitation sur les résidences secondaires : 19.00 (17.60 en 2022)  
Le conseil adopte à l'unanimité les taux pour l'exercice 2023.

### **C)Subventions aux associations :**

Dans le cadre de l'étude du budget primitif 2023, Monsieur le Maire présente au conseil les montants des subventions aux associations de la commune, tels qu'ils ont été étudiés en commission finances

<b>Associations</b>	<b>Montants 2023</b>
AEA	0
1.2.3 soleil	600
Arbre	250
As musica	300
Lou Clapas	250
Ccas	2300
Coach center	1000
Comité animation	10000
Coopérative scolaire	3500
Courir tranquille	250
Chasse	250
Rasclette	300
Bibliothèque	500
Les petits rasclets	200
Rasclets classe unique	200
Rastingles	300
Rando restin	300
St Césaire	150
Tennis club	500
Foot	150
Les Vaillants	300
Thalya	300
Chat d oc	300
Resto'ciné	300
<b>Total</b>	<b>22500</b>

Le conseil (M Jaeger Sylvain président de Resto'ciné ne participe pas au vote) approuve à l'unanimité les subventions présentées pour 2023.

### **D)Budget primitif 2023 :**

Le Maire présente au conseil le budget primitif 2023 de la commune tel qu'il a été étudié en commission finances.

#### **Section de fonctionnement dépenses :**

<b>Intitulés de comptes</b>	<b>Montants</b>
011 charges à caractère général	565 428
012 charges salariales	942 200
014 attribution de compensation	152 875
65 charges de gestion courante	127 280
66 charges financières	20 000
<b>Total</b>	<b>1 807 783</b>

**Section de fonctionnement recettes :**

<b>Intitulés de comptes</b>	<b>Montants</b>
002 résultat de fonctionnement	9 264
013 atténuation de charges	45 000
70 redevances et services	238 225
73 recettes fiscales	1 265 973
74 dotations	181 721
75 produits gestion courante	53 600
77 produits exceptionnels	14 000
<b>Total</b>	<b>1 807 783</b>

Le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité comme il vient d'être présenté.

En 2023 les **programmes d'investissement** qui sont inclus dans ce budget sont : La réfection des courts 1 et 2 de tennis, le déplacement du système de vidéo protection au poste de police municipale, aménagement du poste de police municipale, un jeu extérieur dans la cour des maternelles, des travaux de réfection de voirie (ACI reversée à la Métropole).

**Pour le financement de ces projets**, il est inscrit la récupération de la tva, l'encaissement de la TA, des subventions obtenues auprès des partenaires financiers comme le département et la métropole, la vente de la parcelle communale située aux mirabelles.

<b>Intitulés des comptes</b>	<b>Montants 2023 RAR 2022 inclus</b>
001 déficit antérieur	123 947
10 dotations	4 307
16 capital des emprunts	82 775
20 études et fonds de concours	123 387
21 immobilisations corporelles	23 046
23 constructions travaux	159 106
Total	<b>516 568</b>

<b>Intitulés des comptes</b>	<b>Montants 2023 RAR 2022 inclus</b>
10 fctva ta	147 871
13 subventions	182 200
45 opérations sous mandats	86 497
21 vente de terrains	100 000
Total	<b>516 568</b>

- Le budget d'investissement est approuvé à l'unanimité comme il vient d'être présenté. Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2022 de la section de fonctionnement ainsi définie : 9264 € affectés au fonctionnement. Le déficit d'investissement de 123 947 € est affecté aux dépenses d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19 h 30.